

Edito

SNUipp - FSU 87

Septembre 2023 tempêtes sur l'école

Non la rentrée ne s'est pas bien passée, alors non pas de petite phrase de « bonne rentrée à toutes et tous » ou autre formule hypocrite alors que les conditions de rentrée ont été catastrophiques. L'administration locale nous rétorquera que cela fait bien longtemps que nous n'avons pas eu autant de brigades disponibles en début d'année, que les conditions de remplacement vont s'améliorer...

Mais cela ne peut pas tenir une seconde face à tout le reste. Une multitude de tempêtes a frappé l'école. Commençons par celle qui a touché directement le Vigenal à Limoges. Après un orage impressionnant, 9 classes se retrouvent un dimanche soir sans toit, sans matériel et sans école. Heureusement, l'école Descartes est juste à côté et peut au pied levé les accueillir. L'histoire ne s'arrête pas là...pour en savoir plus lisez l'article un peu plus loin... Cette rentrée est aussi marquée par les nouvelles évaluations nationales CM1 ou comment saborder seul.e sa classe en 5

séquences. « Comment, tu n'arrives pas à lire le texte à toute berzingue en 1 minute ? », « Tu ne sais plus poser des multiplications de 2 chiffres par 2 chiffres la deuxième semaine de la rentrée ? Qu'ont fait les enseignants de l'année dernière ? », « Quoi tu ne sais pas ce qu'est un « élixir » ? Scandaleux ! Tu n'as pas fini de résoudre les 5 problèmes en 14 min ? Mais ça fait quand même 2min et 48s par problème... Et 28 tables de multiplication en 1 min, c'est impossible ? » Mais non, le ministère de l'Education Nationale n'aurait pas volontairement mis en difficulté les plus fragiles dès la 2ème semaine de la rentrée... L'évaluation positive, la bienveillance c'est leur truc. A moins que ce ne soit un moyen détourné d'« évaluer » les enseignant.e.s de CE2 et oui.. puisque ces résultats seront utilisés lors des conseils école collège mais aussi des évaluations d'écoles. Heureusement, Philippe Meirieu, dans Qui veut encore des professeurs ?, nous rappelle :

« dans une école qui se veut authentiquement démocratique, la véritable évaluation n'est pas celle qui permet de savoir si l'on est meilleur ou moins bon que les autres, mais bien celle qui donne à chacun et chacune les moyens de devenir meilleur que lui-même. » Sinon ça s'appelle être en compétition ou en concurrence... Honni soit qui mal y pense... Cette devise anglaise est un enchaînement tout trouvé avec la tempête suivante. Tandis que les altesses royales française et britannique monopolisent les ondes TV, la démocratie prend encore des coups ! Mercredi 20 septembre, les OS représentatives des personnels étaient reçues à l'Assemblée Nationale pour faire le bilan de rentrée. Des élus RN et Renaissance ont eu des propos insultants à leur égard ... à travers elles et eux, c'est la profession et les élèves qui ont été méprisés. Il est inadmissible de remettre en cause la représentativité des personnels élus aux élections professionnelles. Les députés ont un devoir d'exemplarité, ceux-là auraient bien des choses à apprendre de la démocratie exercée dans nos syndicats de la FSU, voire au sein même de nos classes...

Pour conclure voici l'appel de Dominique Bucheton*, dans le café pédagogique du 22 septembre 2023 : *« Oui, il faut refonder l'école mais avec les enseignants, et non contre eux. Avec leurs associations, syndicats, avec toutes les recherches en didactiques, sciences sociales, cognitives, tous ces travaux qui depuis plus de cinquante examinent le système, participent à de larges conférences de consensus. Une vraie refondation de l'école est à inventer, avec un chantier de première importance celui de la formation et, conjointement, celui de la revalorisation du métier. »*

... suite
page 2

Déposé le 03/10/2023
Dispensé de timbrage



SOMMAIRE

- Édito : p.1-2
- Tempête à l'école suite p.2
- Ce qui change à la rentrée 2023 : p.3
- PACTE et évaluations nationales : p.4-5
- actions de la FSU-SNUipp87 en 2023 : p.6
- Actualités locales : p.7
- Bulletin syndical : p.8



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



24 bis, Rue de Nexon, 87 000 LIMOGES
Portables : 06.71.64.13.33 - 06.79.00.81.72
Tél. : 05.55.43.27.30
E-mail : snu87@snuipp.fr
Site Internet : <https://snuippfsu87.fr/>



PPDC Limoges

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Oui aussi, il faut redonner de l'éclat à ce métier, pour le rendre attractif, lui donner de la reconnaissance, un bon niveau de formation et un salaire à la hauteur de l'engagement qu'il demande. » CQFD...

Marie-Mélanie Dumas

*Dominique Bucheton : « enseignante en primaire et collège, chercheuse, spécialiste de l'enseignement de l'écriture et des gestes professionnels, formatrice, directrice d'un laboratoire de recherche, vice-présidente de l'Association française pour l'enseignement du français (AFEF) »

Tempête à l'école : suite...

La suite de l'orage limougeaud, ce sont des collègues qui n'ont pas eu 1 seule heure de libérée tous ensemble pour s'organiser (malgré le soutien de l'équipe de circonscription et de l'IEN), ce sont des collègues qui doivent se partager une classe, ce sont des collègues qui perdent tout leur travail, leur matériel, celui des élèves juste acheté pour la rentrée. Ce sont des enseignant.e.s et AESH qui doivent accueillir les élèves et en même temps fouiller les décombres des classes pour sauver quelques feutres, stylos et autres registres d'appel détrempés. Comment est-ce possible qu'ils n'aient même pas eu lundi et mardi pour s'installer, s'organiser... Ou étaient les fameuses brigades disponibles ? Elles sont arrivées... le jeudi... C'est une école qui accueille et qui est impactée également : pas de temps de concertation pour discuter des nouveaux aménagements, de comment vont s'organiser le partage des lieux, des récréations, de la sortie et de l'entrée des élèves. Ce sont des équipes qui apprennent des changements d'horaires via les réseaux sociaux, des parents de maternelle oubliés dans la communication mairie... Enfin ce sont des équipes qui vont devoir être résilientes pour exercer leur métier cette année. La FSU-SNUipp 87 apporte tout son soutien aux deux équipes et les aidera dès que besoin.



CETTE ANNÉE à la FSU-SNUIPP87



**Pascal
Lavigerie**

FS-SST D, CSA-SD, CDEN

Lundi et mardi



**Cécile
Barbarin-Tessier**

FS-SST A, CSA-SD, CDEN

Lundi et mardi

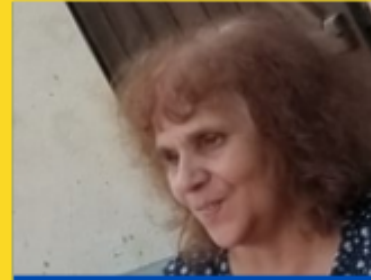


**Virginie
Dupuy-Renaud**

ESPE, FS-SST D CAPD,

Co-SD
Mardi

Mardi



**Virginie
Crançon**

AESH, CCP, CDAS

Mardi a-midi



**Fabrice
Prémaud**

CSA-SD, CDEN, CAPD, Co-

SD
Jeudi



**Marie-Mélanie
Dumas**

CSA-SD, CDEN, CSA-A,

Co-SD

Jeudi, vendredi mati



**Fiona
Staub**

ESPE, CAPD...

Jeudi (1/3)



**Fleur
Bidon**

Tréso, CAPD...

Vendredi



**Elodie
Delomélie**

AESH, CAPD,

Vendredi



**Jessica
Ibrahima-Moussa**

AESH...

Vendredi a-midi

05 55 43 27 30 - snu87@snuipp.fr

<http://snuippfsu87.fr/>



Ce qui change en cette rentrée 2023

Plan maternelle :

L'enjeu est de renforcer les premiers apprentissages fondamentaux autour de deux priorités du langage et des premières leçons de mathématiques. L'apprentissage du langage doit se faire par l'acquisition et la diversification du vocabulaire » » notamment et les équipes doivent se référer aux résultats des évaluations standardisées au CP.

Pour la FSU-SNUipp, le risque est grand du resserrement sur les dits fondamentaux « français et mathématiques » en mettant de côté les cinq domaines d'apprentissage pourtant toujours présents dans les programmes. La création d'un conseil des directeurs et directrices intégrant l'équipe de circonscription et ayant pour mission principale l'analyse des évaluations CP s'inscrit dans la logique de standardisation.

AESH :

Accès à un CDI dès trois ans d'ancienneté en CDD

A compter du 1er juillet 2023, hausse du point d'indice de 1,5%

Relèvement de 5 à 15 points des indices de rémunération

Nouvelle grille indiciaire avec 11 échelons de l'indice 366 à l'indice 450

Création d'une indemnité de fonctions de 1 529€ bruts par an, soit 63€ nets par mois pour un ou une AESH travaillant 24 heures hebdomadaires

Majoration de 10% de l'indemnité d'AESH référent·e, portée à 660€ bruts par an, soit 44€ par mois

Avant la fin 2023, versement d'une prime exceptionnelle "pouvoir d'achat" (de 300 à 800€ bruts) à tous·tes les agent·es percevant une rémunération mensuelle brute inférieure 3 250€/mois. Les modalités d'attribution ne sont pas encore connues.

Au 1er janvier 2024, attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les échelons (+ 19,54€ nets / mois pour un temps complet)

Pour la FSU-SNUipp, ces avancées ne sont pas suffisantes et maintiennent les personnels AESH en situation de précarité.

Déroulement de carrière

Augmentation du ratio de passage à la hors classe (HC) 21% en 2023

Augmentation du contingentement de la classe exceptionnelle (CE)à 10,5%

Linéarisation de l'échelon spécial avec la création d'un 5ème échelon de la CE

Des avancées à mettre au compte du la FSU-SNUipp

Retraites

Possibilité de départ en cours d'année à la date anniversaire

Augmentation de l'âge légal de départ

Augmentation de la durée de cotisation

Publication à venir de plusieurs décrets, dont celui sur la retraite progressive

Pour la FSU-SNUipp, de nombreux PE n'atteindront pas une carrière complète à 64 ans et devront travailler au-delà pour prétendre à une pension pleine. La possibilité de départ en cours d'année à la date anniversaire est la seule avancée, reste à savoir quels moyens seront attribués pour que cela soit effectif.

Direction et fonctionnement de l'école :

PPMS "unifié", désormais établi non plus par la direction d'école mais par la DSDEN et la collectivité locale. Mise en œuvre des décrets de la loi Rilhac :

Aménagement de l'obligation d'assiduité l'après-midi en petite section désormais validé par le directeur ou la directrice (transmission pour information à l'IEN)

Formation préalable à l'inscription sur liste d'aptitude à la direction d'école

Inscription possible sur la liste d'aptitude après 3 ans d'ancienneté (contre 2 jusqu'à maintenant)

Evaluation des directrices et directeurs au bout de 3 ans d'exercice puis chaque 5 ans.

Avancement accéléré des directrices et directeurs (3 mois/an)

L'élection des représentants des parents d'élèves par vote électronique devient possible via un prestataire extérieur payant

Mise en œuvre de "l'autorité fonctionnelle" et de la "participation à l'encadrement du système éducatif", sans définition réglementaire précise.

La FSU-SNUipp a obtenu des mesures d'allègement administratif mais le ministère a refusé de préciser la nature non hiérarchique de la fonction. Un flou entretenu qui n'aide pas, dans le fonctionnement de l'école, à trouver l'équilibre entre « dispositions » prises par la seule direction et arbitrages pour lesquels la consultation du conseil des maîtres est requise.

Par ailleurs, la loi n'apporte rien sur les quotités de décharge ainsi que sur l'aide administrative tant attendue par les directeurs et directrices d'école.

PACTE : NE PAS S'ENGAGER

**13 octobre :
mobilisation pour
les salaires !**

Les mesures du Pacte (heures de soutien, stages de remise à niveau) reprennent la forme et le fond de dispositifs massivement déployés depuis le début des années 2000 tant au collège qu'à l'école (Aide personnalisée, APC...) visant à **traiter la difficulté scolaire en marge de la classe**. Or ces dispositifs ont fait la preuve de leur inefficacité pour lutter contre des inégalités scolaires qui se sont amplifiées pendant la période. Le Pacte est adossé à des mesures pédagogiques qui ne résoudront pas les inégalités scolaires voire risquent de les exacerber.

Lutter contre les inégalités scolaires passe par des choix en rupture avec ceux du ministère : des "plus de maitres-esses que de classe" renforçant le caractère collectif du métier et allégeant la charge de travail, une formation de qualité adossée à toute la recherche, des RASED réabondés pour développer la prévention des difficultés scolaires... Autant de pistes bien plus fécondes pour permettre une transformation des pratiques en classe pour le bénéfice de toutes et tous.

Le Pacte, mis en œuvre à la rentrée de septembre 2023, n'est pas une revalorisation salariale. Il concerne uniquement des PE volontaires qui effectueront des missions supplémentaires rémunérées. Alors que les conditions de travail se sont considérablement dégradées et que le temps de travail « explose », cette politique du « travailler plus pour gagner plus » se généralise, dans la continuité des stages de remise à niveau et des « vacances apprenantes ». On sait aussi qu'un tel dispositif va renforcer les inégalités femmes/hommes puisque le bilan social du ministère démontre que les primes liées à des missions ou les heures supplémentaires ont un impact salarial fort au détriment des femmes.

Par ailleurs, les nouveaux dispositifs liés au Pacte vont impacter les collectifs de travail : l'éclatement des emplois du temps sur différents lieux va réduire les possibilités de travail en équipe et risque de susciter des conflits entre les personnels, notamment sur des questions d'ordre organisationnel. Quand organiser les différents conseils en assurant la présence de chacun·e des collègues ? Comment ne pas se voir imposer des animations pédagogiques le mercredi après-midi quand des enseignant.es travailleront le mercredi matin au collège ?

Ce sont aussi des projets pédagogiques communs qui pourraient être remis en question. Occupé·es par leurs nouvelles missions, les volontaires auront-ils le temps de s'investir dans des activités qu'ils et elles assuraient jusqu'à présent ?

Ce nouveau dispositif individualise les relations au travail et va accentuer l'éclatement des collectifs de travail au moment où il est impératif de les renforcer. C'est pourquoi la FSU-SNUipp appelle la profession à ne pas s'engager dans le Pacte et à revendiquer une revalorisation pour toutes et tous, sans condition.



La FSU-SNUipp soutiendra celles et ceux qui subiraient des pressions. Elle mobilisera la profession pour exiger une véritable revalorisation de 300 euros nets sous forme de point d'indice pour répondre à la baisse continue de pouvoir d'achat des personnels.

Réinventer
notre métier



L'évaluation dans tous ses états



EVALUATIONS NATIONALES

Evaluations
Comme l'an passé,
suite à l'intervention de la FSU-SNUipp
6H seront déductibles des APC

Les évaluations nationales du ministère répondent-elles au cahier des charges d'une évaluation au service des apprentissages ? Non. Loin s'en faut. Le chercheur Xavier Pons, dont les travaux portent sur les transformations des modes de gouvernance en éducation, les réformes des administrations scolaires et leurs influences sur les professionnalités des acteurs de l'éducation, a résumé « la politique du puzzle » à l'œuvre, dans laquelle l'évaluation imposée (des élèves mais aussi des écoles et établissements), est l'outil d'un pilotage qui dépossède les acteurs et actrices de terrain de leur pouvoir d'agir.

Les évaluations nationales sont par ailleurs un outil de pilotage s'intégrant parfaitement dans le processus de contractualisation des moyens décidé depuis longtemps au plus haut sommet de l'État. Elles dépossèdent les acteurs et actrices de terrain de leur pouvoir d'agir, en instaurant "une bonne pratique" à l'opposé de la liberté pédagogique et niant la professionnalité des enseignant-es qui connaissent leurs élèves. Les comparaisons internationales invitent pourtant à d'autres choix. La Finlande illustre le fait qu'il est possible d'évaluer sans classer, et que la réussite du système éducatif, comme l'attractivité du métier, reposent aussi sur le respect d'une très forte professionnalité enseignante. Pendant ce temps, la France fait partie des pays les plus inégalitaires de l'OCDE en termes éducatifs, et s'enferme dans un renforcement des apprentissages dits « fondamentaux » en rupture avec les choix faits par d'autres pays plus égalitaires. Elle persiste depuis plus de 20 ans dans l'individualisation des parcours et des apprentissages, alors même que cette orientation creuse les inégalités.

La FSU-SNUipp réitère sa demande d'abandon d'évaluations nationales, qui ne répondent pas aux difficultés d'apprentissage et qui ont pour conséquence une mise sous contrôle des pratiques enseignantes et la contractualisation des moyens.

Rien ne saurait se substituer à l'analyse par les enseignantes et enseignants des procédures de leurs élèves et à la mise en œuvre de situations d'apprentissage permettant de dénouer au fil des jours les obstacles à la construction d'une culture commune émancipatrice... Pour cela, il faut une formation solide et des pratiques collectives pour renforcer les compétences et la légitimité des PE, à l'opposé de la politique éducative actuelle.

**Le SNUipp-FSU
dans mon école**



**LA FSU-SNUIPP87 VOUS PROPOSE DE
VENIR À VOTRE RENCONTRE, DANS
VOTRE ÉCOLE... MÊME HORS PÉRIODE
D'ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES !**

**La FSU-SNUipp
dans mon école**

Pour ce faire, rien de plus simple,
saisissez le questionnaire en ligne en
scannant le QR Code ci-dessous.

La FSU-SNUipp 87 vous recontactera
pour organiser la visite.



Les actions de la FSU-SNUipp 87 en Haute-Vienne



Mardi 17 janvier, rassemblement au rectorat



Jeudi 19 janvier, manif retraites



Mardi 7 mars 2023



RIS mercredi 27 septembre 2023

Actualités locales

Carte scolaire en Haute-Vienne

Le 5 septembre s'est tenu le CSA-SD de rentrée. Cela faisait une dizaine d'années que cela n'avait pas eu lieu : une classe a été fermée après la rentrée, entraînant organisation et désorganisation des élèves des équipes... Une preuve de plus s'il en fallait que le 87 "dys"fonctionne à flux "dis"tendus.

Calendriers des mobilisations, RIS, stages

- grève AESH : **3 octobre**
- stage AESH : **23 novembre**
- mobilisation nationale sur les salaires appel interprofessionnel : **13 octobre**
- **rassemblement 10h30 au rectorat le 14 octobre** pour les moyens et le remplacement
- préavis de grève nationale du **29 septembre au 5 février 2024**

Remplacement, postes : mobilisons-nous !

Dans le cadre d'une large Intersyndicale au niveau académique, la FSU-SNUipp appelle à se mobiliser dans chaque département afin que la question des moyens soit enfin traitée comme il se doit. L'Intersyndicale constituée en début d'année sur les problèmes récurrents du remplacement a déjà beaucoup travaillé en direction des élu.es, des parents d'élèves mais aussi plus globalement par voie de presse à l'ensemble des citoyens afin d'exiger d'autres moyens pour l'école.

L'année dernière, ce ne sont pas moins de 2409 jours de classe sans remplaçant, soit 17 ETP (Equivalents Temps Plein), c'est-à-dire un manque minimal de 17 postes. Evidemment, pour que la gestion du remplacement soit correcte, il faudrait 180 postes de brigades. Et il y a pour cette année 145,5 postes actifs pour ce faire.

D'autre part, le département a du rendre 11 postes lors de la dernière carte scolaire, dans ce contexte de difficulté du remplacement.

Dès fin août 2023, la DSDEN 87 a recruté 39 contractuel.les pour renforcer la brigade de remplacement. Alors que cette problématique est vieille d'une quinzaine d'année, le Ministère fait le choix de la contractualisation alors que ce dont a besoin l'école, c'est d'avoir des enseignants recrutés sous statut de fonctionnaire permettant ainsi d'avoir un fonctionnement plus pérenne. Voilà maintenant 7 ans que la DSDEN 87 a recours à la contractualisation pour tenter de pallier les manques de moyens.



L'ENSEIGNANT·E EST ABSENT·E

NE PASSEZ PAS PAR

LA CASE **ÉDUCATION**

OU LA CASE **ÉGALITÉ**



Non-remplacement



**14 octobre
10h30
devant le
rectorat**

